Informations de base

2010/0338(NLE) NLE - Procédures non législatives Règlement	Procédure caduque ou retirée
Euro: valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros **Subject** 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	JURI Affaires juridiques	KARIM Sajjad (ECR)	03/02/2011
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Service juridique	BARROSO José Manuel	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/11/2010	Publication de la proposition législative	COM(2010)0691	Résumé
03/02/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2011	Vote en commission		Résumé
29/03/2011	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0102/2011	
11/05/2011	Décision du Parlement	T7-0217/2011	Résumé
11/05/2011	Résultat du vote au parlement		
07/03/2015	Proposition retirée par la Commission		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/0338(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Consultation du Parlement

Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 128-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	JURI/7/04743

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0102/2011	29/03/2011	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0217/2011	11/05/2011	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2010)0691	26/11/2010	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Banque centrale européenne: avis, orientation, rapport	CON/2011/0018 JO C 114 12.04.2011, p. 0001	04/03/2011	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Euro: valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros

2010/0338(NLE) - 04/03/2011 - Banque centrale européenne: avis, orientation, rapport

AVIS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE sur une proposition de règlement du Conseil sur les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation (texte codifié).

Tout en étant généralement favorable à l'exercice de codification, la BCE relève que le recours à la codification ne permet pas d'introduire des modifications de fond dans le règlement (CE) n° 975/98. La BCE recommande toutefois d'introduire une modification dans les spécifications techniques figurant à l'annexe I du règlement proposé.

L’annexe I du règlement proposé reproduit le tableau contenu à l'article 1er du règlement (CE) n° 975/98. Dans ce tableau, l’épaisseur des pièces est indiquée dans la troisième colonne, accompagnée d’une note de bas de page précisant que les valeurs relatives à l’épaisseur ont un caractère indicatif. S’il est possible que, en 1998, lorsque les spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation ont été adoptées pour la première fois, seules de telles valeurs indicatives aient pu être fixées, la BCE recommande à présent de remplacer ces valeurs indicatives par les valeurs réelles relatives à l’épaisseur des pièces libellées en euros qui sont bien connues et utilisées comme valeurs de référence par les Monnaies pour la production des pièces.

Euro: valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros

2010/0338(NLE) - 26/11/2010 - Document de base législatif

OBJECTIF : codification du règlement (CE) n° 975/98 du Conseil du 3 mai 1998 sur les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

BASE JURIDIQUE : article 128, paragraphe 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement (CE) n° 975/98 du Conseil du 3 mai 1998 sur les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés ; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n’a aucune incidence sur le budget de l’UE.

Euro: valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros

2010/0338(NLE) - 11/05/2011 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 612 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Conseil sur les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation (texte codifié).

Le Parlement approuve la proposition de la Commission telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.